8) Quelle information relative à l'établissement du bilan est juste ?

Réponses : a et b

- **a) Vrai.** Le bilan présente les immobilisations en valeur brute, les amortissements cumulés et la valeur nette comptable.
- **b) Vrai.** Les réserves figurant dans les capitaux propres doivent être présentées en distinguant leur nature.
- **c) Faux.** Cette présentation correspond à une classification du bilan selon le caractère courant et non courant des actifs et des passifs, qui n'est pas une exigence générale de présentation du bilan selon le référentiel marocain du CGNC.

9) La classification des charges faisant apparaître les coûts de fabrication, les coûts de commercialisation et les coûts administratifs est une :

Réponse : b

- a) Faux : la classification par nature regroupe les charges selon leur nature (achats, salaires, impôts, amortissements…).
- **b) Vrai :** la classification par fonction regroupe les charges selon leur destination : production, commercialisation et administration.

10) Une immobilisation incorporelle est définie comme un actif monétaire identifiable sans substance physique.

Réponse : b) Faux

Justification : une immobilisation incorporelle est un actif **non monétaire identifiable, sans substance physique**.

Exemples : logiciels, brevets, licences et marques.

11) Lequel des éléments suivants est un immeuble de placement ?

Réponse : a

- **a) Vrai.** Un bien immobilier en cours de construction ou d'aménagement en vue d'une utilisation future comme immeuble de placement peut être classé dans cette catégorie.
- b) Faux : un immeuble occupé par son propriétaire est un immeuble d'exploitation.
- c) Faux : un bien immobilier donné en location dans le cadre d'un contrat de location-financement ne constitue pas un immeuble de placement chez le bailleur.
- d) Faux : puisque la réponse a est correcte.

12) Laquelle de ces affirmations n'est pas exacte ?

Réponse : a

- **a) Faux :** l'intégration globale n'est pas appliquée en cas de contrôle conjoint.
- b) Vrai : l'intégration globale est appliquée en cas de contrôle exclusif.
- c) Vrai : la mise en équivalence est appliquée en cas d'influence notable.
- d) Vrai : la mise en équivalence est appliquée en cas de contrôle conjoint.